

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 318

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Gardanne - Centre Communal d'action sociale - Aide exceptionnelle au fonctionnement de l'aire d'accueil des Roms pour l'année 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
14946**

CONTEXTE ET RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

La Commune de Gardanne a connu, durant l'hiver 2012/2013, un afflux de population Rom qui s'est installée sur la commune, dans des conditions de vie très difficiles.

La circulaire interministérielle du 26 août 2012, rappelle que « les principes fondateurs de la République exigent d'assurer un traitement égal et digne de toute personne en situation de détresse sociale, et qu'il s'agit là de l'application légitime du principe d'égalité républicaine ».

Cette circulaire précise également qu'il appartient à l'ensemble des pouvoirs publics de se mobiliser de manière ciblée et efficace pour que la réponse la plus adaptée soit apportée pour répondre aux besoins des familles en difficulté qui se trouvent dans ces campements.

Depuis 2012 la municipalité accompagne 11 familles, en concertation avec les partenaires institutionnels et les associations locales, avec un programme d'actions afin d'organiser temporairement la gestion des besoins élémentaires et sanitaires de ces familles sur un lieu d'accueil provisoire aménagé sur le puits Z.

Ce programme, porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville, a concerné 64 personnes de nationalité roumaine, sans ressources, qui ont fui leur pays pour des raisons économiques et politiques et dont certaines, en France depuis 10 ans, se déplacent au gré des expulsions et a mobilisé différents types de moyens pour assurer le fonctionnement du site.

Pour le fonctionnement du site sur la période de Janvier 2013 à Juin 2014, le CCAS de Gardanne a bénéficié d'une aide départementale exceptionnelle au fonctionnement à hauteur de 35.000 €

Cette aide financière a ainsi contribué à la mise en place d'une première phase sur 18 mois pour aménager le lieu, scolariser les enfants, faire les diagnostics sociaux des familles et conclure des partenariats.

Une seconde phase a concerné la période allant du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Juin 2015, pour laquelle une aide financière de 28 000 € a été allouée.

PRESENTATION DU PROJET

Après une phase d'accueil et de mise à l'abri, le CCAS a engagé une phase d'insertion et d'intégration des familles, en vue de la fermeture fin 2016 du site.

La ville de Gardanne a pris la décision, compte tenu de la qualité des résultats obtenus, de fermer le site du puits Z tout en poursuivant l'accompagnement social des familles qui seront logées dans le département des Bouches-du-Rhône jusqu'au 31 décembre 2016.

La mise en œuvre de ce projet s'organise autour de deux étapes successives :

- du 1^{er} janvier au 31 août 2016 : gestion du site et accompagnement des familles dans et/ou en dehors du Puits Z pour permettre notamment aux enfants de poursuivre leur scolarité dans le même établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire,
- du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 : accompagnement social des familles en dehors du Puits Z.

Au départ des familles, le référent social du CCAS poursuivra l'accompagnement et l'aide aux ménages restant dans le Département pour faciliter leur installation dans un nouveau logement.

Une évaluation du projet est prévue sur la base des indicateurs suivants :

- scolarisation de tous les enfants et assiduité,
- suivi du nombre de personnes inscrites à pôle emploi et du nombre de personnes qui travaillent,
- situation du nombre de logements occupés,
- suivi du nombre de diagnostics dans le domaine social,
- propreté du puits Z avec une grille d'évaluation mensuelle,
- suivi régulier du respect de la charte signée par chacune des familles.

La présente demande concerne la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit un coût de fonctionnement estimé à 91 840 €

INCIDENCES FINANCIERES

Ce projet est porté par le CCAS de Gardanne : il s'inscrit dans la politique du département des Bouches du Rhône en matière de protection de l'enfance.

Le plan de financement prévisionnel défini par le CCAS s'établit ainsi qu'il suit :

Etat	55 104 €(60%)
Département 13	10 000 €(11%)
Commune-CCAS Gardanne	26 736 €(29%)
TOTAL	91 840 €

Une participation à hauteur de 10.000 € pourrait être accordée, à titre exceptionnel, par le Conseil Départemental au titre de l'année 2016 afin de soutenir la poursuite de cette expérience d'intégration exemplaire.

Cette dépense sera imputée sur le programme mentionné ci-après :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Montant
13025	1011630	Accueil Roms Aire de Gardanne	65-71-65737	10.000 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **10.000 €** au Centre Communal d'Action Sociale de Gardanne pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des Roms sur le puits Z pour l'année 2016.

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendra :

- de m'autoriser à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale de Gardanne la convention qui définit les modalités de la participation financière du Département selon le modèle joint en annexe n°1
- d'approuver les modalités de versement de cette participation telles que définies dans ladite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65, programme 13025 du budget départemental dont la dotation est suffisante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL